

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agro-
alimentaire et de la souveraineté
alimentaire

ARRÊTÉ DU 29 JUIN 2026 PORTANT APPROBATION DE PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL POUR L'ANNEE 2026

La Ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire ;

Vu les articles L820-1 à 3 et R 822-1 du code rural et de la pêche maritime relatifs au développement agricole et rural,

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

Vu le décret n° 2026-108 du 19 février 2026 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 portant approbation de programmes de développement agricole pour l'année 2026,

Vu l'arrêté modifié du 19 octobre 2006 relatif à l'élaboration et à l'évaluation du programme national de développement agricole et rural,

Vu le contrat d'objectifs pour les programmes de développement agricole et rural 2022-2027 des instituts techniques agricoles et de l'association de coordination technique agricole (ACTA) signé entre l'ACTA et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le 13 avril 2022,

ARRÊTE :

Article 1

L'arrêté du 8 avril 2026 susvisé est modifié conformément à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

Les annexes 1 et 2 de l'arrêté du 8 avril 2026 portant approbation des programmes de développement agricole pour l'année 2026 sont remplacées comme suit.

Article 3

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 29 juin 2026

Pour la Ministre et par délégation,
Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche
Benoît BONAIME

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a period.

ANNEXE 1
Montants maximaux (en euros) des concours financiers
du Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire
pouvant être alloués pour l'année 2026
aux instituts techniques agricoles et à l'association de coordination technique agricole
pour la réalisation des programmes de développement agricole et rural approuvés

Instituts techniques agricoles	Montant
ACTA	1 939 523,00 €
ARMEFLHOR	90 900,00 €
ARVALIS COMETE	7 500 000,00 €
ASTREDHOR	902 603,00 €
CTIFL	4 810 108,00 €
IDELE	7 498 880,00 €
IFIP	4 540 156,00 €
IFPC	377 499,00 €
IFV	5 768 658,00 €
Inov3PT	145 743,00 €
IT2	107 952,00 €
ITAB	1 084 056,39 €
ITAVI	1 670 660,00 €
ITB	568 805,00 €
ITEIPMAI	884 259,00 €
ITSAP	459 731,00 €
Terres Inovia	1 083 710,00 €
Total	39 433 243,39 €

ANNEXE 2
Montants maximaux (en euros) des concours financiers
du Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire
pouvant être alloués pour l'année 2026
aux instituts techniques agricoles et à l'association de coordination technique agricole
pour la réalisation des programmes de développement agricole et rural inter-instituts approuvés

Programme de développement agricole et rural inter-instituts	Organisme chef de file	Montant
Synergies pour la production la transposition, le transfert et l'appropriation de références entre les modes de production Bio et non-Bio »	ACTA	1 024 066,00 €
« Mobilisation du levier du numérique pour soutenir la conception, le pilotage, le déploiement et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants »	ACTA	2 074 871,80 €
Atteindre la MULTIPERFormance des systèmes de production en valorisant les synergies entre ateliers et entre acteurs	ARVALIS	2 853 874,00 €
« Réseaux d'élevage »	IDELE	2 683 867,00 €
« Atténuation du changement climatique dans les systèmes agricoles français »	IDELE	1 055 876,00 €
Total		9 692 554,80 €